

DELIBERATION N° 2003/12-03 - ACQUISITION DE TROIS TERRAINS **(Propriété de M. RIGARD)**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, fait état d'une proposition d'acquisition par la commune de Ludres de trois parcelles cadastrées AM 0834 (7a 40), AM 0870 (0a 25) et AM 0871 (11a 98). Ces trois parcelles appartiennent à la SCI Beau Site représentée par Monsieur Jean RIGARD.

Cette acquisition a pour objectif de régulariser une situation de fait. En effet, ces parcelles constituent des espaces verts publics entretenus par la collectivité, mais qui n'avaient pas fait l'objet d'une rétrocession par la SCI Beau Site, suite à l'achèvement de l'aménagement de ce secteur de Ludres Sud.

Le prix de vente est fixé à 1 euro symbolique.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de procéder à l'acquisition de trois parcelles cadastrées AM 0834 (7a 40), AM 0870 (0a 25) et AM 087 (11a 98) pour la somme de 1 euro symbolique.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et de désigner comme notaire, Maître CONREUR à Nancy, Notaire de la commune.
- d'inscrire les crédits au budget primitif de l'année 2004.

LOCALISATION



Source : CUGN-IGN-INSEE-DGI (tous droits réservés)